

Rappel des origines de la Commission

Il y a un an, le 7 novembre 2018, lors de leur assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France ont décidé « *la mise en place d'une commission indépendante chargée de faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950, de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et de faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000* ». La Conférence des religieux et religieuses de France, lors de son assemblée générale de Lourdes le 12 novembre 2018, s'est associée à cette initiative.

Sollicité par l'Église de France, Jean-Marc Sauvé a accepté de présider cette commission.

Le 20 novembre, il a reçu sa lettre de mission signée de la main de Monseigneur Georges Pontier - archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France - et de Sœur Véronique Margron - présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France.

Celle-ci assigne à la commission un très large champ d'investigations tout en lui laissant la plus grande liberté pour fixer ses méthodes de travail. Ses membres ne sont pas rémunérés ; ils exercent leur mission en toute indépendance, notamment vis-à-vis de l'Église catholique. Une convention a été signée entre les présidents de la CIASE et de la CEF afin de garantir que la commission disposera des ressources nécessaires à la réalisation de sa mission, tout en garantissant l'indépendance et la confidentialité de ses travaux.

Jean-Marc Sauvé a composé la commission en toute liberté; il a déterminé les compétences qui lui paraissaient nécessaires et a choisi les personnes qui lui paraissaient les plus aptes à cette fin.

Elle est composée de professionnels aux compétences variées dans les domaines du droit (pénal, canonique et de la protection de l'enfance), des questions de santé, de la médecine dont la psychiatrie, de la psychanalyse, de l'éducation et du travail social, de la recherche en sciences sociales (histoire, sociologie, anthropologie) et enfin de la théologie. Les conditions ont par conséquent été réunies pour que se déroule un travail interdisciplinaire.

Les opinions philosophiques et religieuses de ses membres sont diverses : elle compte des croyants de différentes confessions ainsi que des incroyants, agnostiques ou athées.

Enfin, elle est équilibrée sur le plan des genres (12 hommes et 10 femmes).

Les travaux de la Commission

La CIASE a été mise en place par le président Sauvé le 8 février 2019.

Du mois de février au mois de mai 2019, les membres de la commission ont établi les fondements conceptuels et méthodologiques des travaux afin que leur déroulement opérationnel s'exécute dans un cadre rigoureux et ne laissant dans l'ombre aucune dimension du sujet.

1 – L'appel à témoignages

Le basculement des travaux de la Commission dans la phase opérationnelle s'est effectué le 3 juin 2019 avec le lancement d'un appel à témoignages effectué auprès des victimes.

Dès le jour de la mise en place de la commission, le président Sauvé affirmait : « *Libérer la parole, entendre les victimes, recueillir les témoignages sera au cœur des missions de la Commission* ».

Et, de fait, la première priorité de la CIASE a été de créer les conditions d'expression et de recueil de la parole de celles et ceux qui ont souffert en personne ou qui sont en capacité de témoigner d'abus sexuels, afin que puisse se développer un travail de reconnaissance et de mémoire.

Ce dispositif comprend :

- un volet d'écoute et d'aide aux victimes en partenariat avec France Victimes qui est la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes et de médiation. Elle fédère sur le territoire national 130 associations d'aide aux victimes, dont les objectifs, mis en œuvre par des professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) sont, d'une part l'accueil et l'écoute des victimes d'atteintes à la personne ou aux biens et, d'autre part, l'aide psychologique, l'information sur les droits et l'accompagnement social des victimes

Adossé à cette plateforme, un service d'écoute et d'aide aux victimes d'abus sexuels dans l'Église a été créé, à la demande de la CIASE, disposant d'une équipe d'écouterants dédiée, spécialement formée et répondant aux contacts suivants :

Téléphone : 01 80 52 33 55

Mail : victimes@ciase.fr

Courrier : Service CIASE – BP 30132 – 75525 Paris Cedex 11

- un volet de recueil de témoignages par la réalisation d'une enquête approfondie sur la base d'un questionnaire qui a été concerté avec des victimes et leurs associations ; à l'issue de la phase d'écoute et d'accompagnement, l'équipe de France Victimes propose aux personnes de répondre à un questionnaire anonyme d'une quinzaine de minutes, proposé en ligne sur un site internet dédié, administré par l'IFOP et dont l'exploitation des résultats sera faite avec l'INSERM.

- un volet d'entretiens de recherche et d'auditions des victimes afin de compléter le volet quantitatif du questionnaire par une série d'entretiens semi-directifs réalisés également par l'INSERM auprès de victimes, mineures ou adultes en situation de vulnérabilité au moment des faits. Ces entretiens permettent d'explorer plus finement les relations de la personne abusée avec l'auteur, les réticences à parler, les réactions des personnes informées (famille, entourage), et celles des membres de l'Église ainsi que les raisons du non-recours au droit pour faire cesser les abus ou les sanctionner.

Au-delà de ces entretiens de recherche, les victimes qui en expriment le souhait sont entendues par des membres de la commission, dans des échanges confidentiels.

2 - Les autres travaux engagés par la CIASE

Des auditions d'experts et de grands témoins, des analyses archivistiques et des études anthropologiques complètent le recueil de la parole des victimes. La commission a en effet pour mandat d'étudier la manière dont les abus ont été traités en fonction du contexte des époques concernées, et ce travail d'information et de recherche est indispensable, en complément du recueil de témoignages, pour analyser le phénomène des abus sexuels dans l'Église, évaluer les mesures prises et formuler des recommandations appropriées afin que de tels crimes et délits ne se reproduisent pas.

Les auditions d'experts et de grands témoins

Lors de ses réunions plénières, la CIASE entend de nombreuses personnalités, de tous horizons, susceptibles de l'éclairer sur son objet d'étude, qu'il s'agisse de représentants d'associations, de responsables de l'Église en fonction ou émérites, de membres de commissions étrangères ayant mené un travail analogue à celui de la CIASE, de journalistes, de médecins, de juristes, d'historiens, de sociologues, de théologiens... Les comptes rendus de ces auditions sont publiés sur le site www.ciase.fr.

L'analyse des archives

Trois types d'archives sont à prendre en considération : les archives de l'Église, les archives judiciaires et les archives de la presse. Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des évêques et des supérieurs majeurs des congrégations religieuses pour leur demander le nombre de dossiers pour abus sexuels que leur diocèse ou congrégation a eu à connaître depuis 1950. Les résultats permettront d'établir une cartographie de la fréquence de ces situations connues par l'Église et des modalités de prise en charge des abus par l'Église, selon l'époque et selon les caractéristiques des diocèses et congrégations (taille, localisation, mission...). Ils seront comparés aux résultats de l'enquête issue de l'appel à témoignages. Par ailleurs, une analyse fine des archives de quelques diocèses devrait permettre de rendre compte des différentes pratiques diocésaines, congréganistes et associatives, en repérant des modes variés de gestion des problèmes. Les éléments recueillis devraient permettre d'éclairer les systèmes de décision dans l'Église.

Une analyse des archives de la justice doit permettre d'examiner les traitements des plaintes (durée, type d'auditions, issue), différentiels selon les parquets et, en comparaison avec les données de l'enquête auprès des diocèses et congrégations, d'apprécier l'estimation du phénomène qui en est faite par les instances de l'Église.

Enfin, une exploration des archives de presse est menée, en complément de l'analyse des fonds précédents.

L'ensemble de ces travaux est conduit avec l'École Pratique des Hautes Etudes.

L'analyse anthropologique

La commission va également commencer à explorer, dans le cadre d'une étude anthropologique réalisée avec la Maison des Sciences de l'Homme, les terrains multiples sur lesquels s'est déployé le phénomène des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables dans l'Église catholique. Il s'agit de

comprendre les facteurs d'inhibition sociale et institutionnelle pouvant expliquer sa faible répression. Cette étude est menée par le biais de quelques monographies localisées, avec un double objectif : saisir de manière fine des fragments de réalité dans des diocèses et congrégations qui, pris ensemble, sont aussi représentatifs que possible du champ d'étude de la commission, et plus largement, saisir les logiques socio-politiques à l'œuvre ayant permis les abus sexuels commis sur mineurs et personnes vulnérables dans l'Église catholique, et leurs traitements selon les époques concernées. Cette étude permettra d'appréhender le cadre dans lequel les abus ont pu se produire, les réponses données ou non à ces abus, le rôle respectif des familles, des communautés chrétiennes, des institutions de l'Église et, le cas échéant, de la société civile et des autorités publiques.

Le tour de France de la CIASE

Des victimes ont manifesté le souhait d'être entendues par la commission, mais sans avoir la possibilité de se déplacer à Paris. La CIASE veut par conséquent aller à leur rencontre.

En effet, écouter la parole des victimes là où elles se trouvent est au cœur de sa mission et il lui semble important de ne pas seulement leur demander de venir vers elle.

La commission veut aussi toucher un public plus large que celui qui lui est apporté par les médias nationaux et échanger avec les personnes qui, dans les régions, ont des choses à dire et veulent être informées des travaux de la commission. Elles seront ensuite des relais pour son appel à témoignages.

« Nous voulons donc, à l'occasion de rencontres avec le public dans les régions, rendre compte de ce que nous faisons et répondre à toutes les questions et interpellations. Durant ces temps d'échange, nous espérons entendre des victimes (ou leurs associations) qui accepteront de s'exprimer publiquement sur ce qui leur est arrivé. Nous donnerons aussi la parole aux représentants des associations locales d'aide aux victimes. Il faut savoir que 39 % des personnes qui nous appellent veulent rencontrer ces dernières pour être conseillées, accompagnées ou orientées sur le plan médical ou juridique. Nous souhaitons à cette occasion développer le dialogue entre le public, les victimes, les associations d'aide aux victimes et la CIASE » a expliqué son président, Jean-Marc Sauvé

Lors de chaque déplacement, des auditions de victimes seront également réalisées par des membres de la commission dans un cadre confidentiel, à l'identique de celles qui ont déjà commencé à être effectuées à Paris.

La CIASE se rendra dans un premier temps dans sept grandes métropoles, Lille, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Toulouse, Nantes et Lyon avec pour objectif de compléter cette première étape par la visite, ensuite, des autres capitales régionales de la métropole.

Les deux premières réunions publiques se tiendront à Lille le 29 novembre, organisée avec Sciences Po Lille et le 9 décembre à Bordeaux, organisée avec l'École Nationale de la Magistrature.

Enfin, les entretiens de recherche conduits avec l'INSERM et destinés à compléter les enseignements de l'enquête quantitative en cours (cf. page 2) ont été lancés et sont menés tant à Paris qu'en régions. Ils devraient être achevés en fin d'année 2019.